



Coupure de gaz injustifiée

Par **boxer57**, le **17/01/2008 à 10:46**

Mon fils est en location depuis 2 mois environ et il a accompli toutes les démarches utiles dont celle auprès de GDF depuis mon domicile par téléphone . Et il y a un peu plus d'une semaine il a reçu une lettre de menace de GDF lui demandant de régulariser son contrat (qu'il n'a jamais reçu) sinon il y aurait une coupure du gaz.rnMon fils a donc téléphoné a GDF de chez moi (j'ai les relevés pour preuve) et le technicien qu'il a eu lui a dit ne pas comprendre et qu'il ne devait pas s'inquiéter, hors hier soir (le 16/01/08) en rentrant de son travail (il est professeur) un technicien était venu couper le gaz , résultat plus de chauffage ni d'eau chaude pour lui et sa compagne .rnMon épouse a appelé le soir même GDF pour leur faire part de notre mécontentement et demander que le gaz soit rétabli au plus mais cela ne pourra se faire que le 18 du 1 au matin,heureusement qu'ils n'ont pas d'enfants .rnDe plus les numéros de téléphone pour contacter GDF sont bien sûr payant .rnNous ne comptons pas en rester là et souhaitons réclamer des indemnités sinon il y aura une plainte ,surtout que nous sommes en hiver ,quand pensez-vous . Merci d'avance de votre réponse .